

**MISSION DES ARCHIVES
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION**

**Répertoire numérique détaillé de
l'école nationale d'architecture de Paris-
Belleville**

Numéro de versement aux
Archives Nationales
(site de Fontainebleau)

20080593

Juillet 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....p 3

ANALYSE DU FONDS.....p 8

INTRODUCTION

Historique des écoles d'architecture

L'enseignement de l'architecture fut longtemps réservé à la seule Ecole nationale supérieure des beaux-arts après fusion avec l'Académie royale d'architecture officiellement inaugurée en 1671 et consacrée à l'enseignement des sciences nécessaires aux architectes.

Le décret du 30 septembre 1883, qui détermine l'organisation administrative et le fonctionnement de l'école, stipule qu'elle a pour mission l'enseignement de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la gravure en taille douce et de la gravure en médailles et en pierres fines. De nombreuses sociétés départementales d'architectes ont alors demandé la création d'écoles régionales d'architecture.

Le décret n° 62-179 du 16 février 1962 relatif à l'enseignement de l'architecture prévoyait que la formation des architectes est assurée par les « écoles nationales d'architecture », établissements publics nationaux d'enseignement supérieur, et par des écoles régionales d'architecture et de construction, établissements publics, créées en fonction des besoins. Celles-ci dispensent les mêmes enseignements de premier cycle que les écoles nationales.

Le décret n° 68-1097 du 6 décembre 1968 modifie à nouveau l'organisation des l'enseignement de l'architecture et prévoit que, à titre transitoire, l'enseignement de l'architecture est délivré dans des unités autonomes sur le plan pédagogique. Dans la région d'Ile-de-France, les unités pédagogiques se substituent à la section architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts ; sur le reste du territoire, les unités pédagogiques sont constituées par les écoles régionales d'architecture. En ce qui concerne l'organisation, chaque unité pédagogique est dotée d'un conseil de gestion transitoire qui comprend le directeur de l'établissement et des représentants des enseignants et des étudiants.

Le décret n° 78-266 du 8 mars 1978 prévoit que les unités pédagogiques d'architecture peuvent avoir le statut d'établissement public national à caractère administratif. Les établissements publics sont créés par décret et placés sous tutelle du ministre chargé de la culture. Puis, le décret n° 78-533 du 12 avril 1978 attribue la tutelle au ministère de l'environnement et du cadre de vie. A nouveau le décret n° 96-237 du 22 mars 1996 redonne la tutelle au ministère de la culture avec la création au sein de ce ministère d'une direction de l'architecture devenue direction de l'architecture et du patrimoine.

Le régime des études d'architecture est fixé actuellement par le décret n° 97-1096 du 27 novembre 1997. Ce décret prévoit que les cycles d'études d'architecture conduisant à des diplômes d'architectes sont organisés dans les écoles d'architecture habilitées par l'Etat et placées sous tutelle du ministre chargé de l'architecture.

Il existe depuis 2001, vingt écoles d'architecture dont six à Paris.

Missions et organisation

Les missions des écoles d'architectures sont actuellement définies par le décret n°97-1096 du 27 novembre 1997 relatif aux études d'architecture. Elles portent tant sur la formation initiale des professionnels de l'architecture, la recherche en architecture et sa valorisation, la formation à la recherche et par la recherche, la formation continue diplômante des professionnels de l'architecture dans le cadre de la promotion sociale, la formation permanente des professionnels de l'architecture que sur la formation des personnels chargés de l'enseignement de l'architecture.

Elles doivent également assurer la diffusion, notamment dans le cadre régional, de la culture architecturale et la sensibilisation des jeunes à l'architecture en particulier en milieu scolaire.

Pour accomplir leurs missions, les écoles d'architecture doivent permettre l'échange des savoirs et des pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale, notamment par le développement de programmes de coopération avec les institutions étrangères. Les écoles peuvent également s'associer entre elles, avec d'autres établissements d'enseignement ou avec des organismes de recherche.

Chaque école d'architecture ayant le statut d'établissement public est dotée d'un conseil d'administration. Son président est nommé par le ministre de la Culture pour une période de deux ans renouvelable.

Le directeur est nommé par décret sur proposition du ministre de la Culture, il dirige l'établissement et a autorité sur l'ensemble des services et des personnels.

Une commission pédagogique et de la recherche prépare les décisions du conseil d'administration en matière pédagogique et donne un avis sur toute question susceptible d'avoir une incidence en matière de recherche.

Une commission culturelle, scientifique et technique pour les formations en architecture est consultée sur les questions d'habilitation des écoles d'architecture à délivrer des diplômes nationaux et sur la reconnaissance par le ministre chargé de l'architecture des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement de l'architecture qui ne sont pas placés sous tutelle. La composition, l'organisation et le fonctionnement de cette commission font l'objet d'un arrêté conjoint des ministres chargés de l'architecture et de l'enseignement supérieur.

Historique de l'École d'architecture de Paris-Belleville

L'École d'architecture de Paris-Belleville a été créée en 1969, par suite de l'éclatement de la section "architecture" de l'École nationale supérieure des beaux-arts. Un groupe d'enseignants et d'étudiants ont voulu rompre avec l'académisme de cette institution pour fonder l'unité pédagogique n°8 (UP8), première dénomination de l'école. Installée primitivement dans les Halles de Baltard, puis rue du Chevaleret, elle s'établit rue Rébeval en 1981 et devrait déménager boulevard de la Villette en 2009.

Depuis 2005, elle a été renommée en École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (ENSAPB) et compte, en 2008, près de 1200 étudiants et 160 enseignants. L'ENSAPB est un établissement public à caractère administratif, sous tutelle de la direction de l'Architecture et du patrimoine (DAPA) du ministère de la Culture et de la communication.

Dès sa fondation l'école a voulu instaurer un dialogue particulier entre projet pédagogique et projet scientifique. C'est cela qui a conduit à la création, en 1986, du laboratoire de recherche, l'institut parisien de recherche : architecture, urbanisme et société (IPRAUS), conjointement avec l'université de Paris X-Nanterre. Le laboratoire relève désormais de l'unité mixte de recherche "Architecture, Urbanisme, Sociétés" (UMR 7136 AUS), répartie entre plusieurs écoles d'architecture et instituts.

Les études d'architecte

Les études d'architecture ont fait l'objet de nombreuses réformes depuis les années 1960.

En application de la loi du 31 décembre 1940 instituant l'ordre des architectes, nul ne pouvait porter ni exercer la profession d'architecte sans être titulaire d'un diplôme dont les modalités d'attribution sont définies par arrêté ministériel (art. 1). Cette disposition est modifiée par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui indique que peuvent seules porter le titre d'architecte les personnes titulaires d'un diplôme reconnu par l'Etat et obtenu au terme de cycles d'études ou de cycles de formation professionnelle (art. 10).

En application de cette loi, l'Etat organise l'enseignement de l'architecture qui a fait l'objet de nombreuses réformes depuis la création du ministère des Affaires culturelles en 1958. Le premier texte concerné, le décret n° 62-179 du 16 février 1962, rappelle ainsi que l'enseignement de l'architecture et la délivrance du diplôme d'architecte relèvent du ministère des affaires culturelles (art. 9)

Le décret n°71-803 du 27 septembre 1971 répartit les études d'architectures en 3 cycles, sanctionnant les 2 premiers par un certificat et le troisième par le diplôme d'architecte :

- 1er cycle : cycle d'orientation et d'acquisition des connaissances de base ;
- 2e cycle : cycle de formation fondamentale d'architecture ;
- 3e cycle : cycle de formation approfondie et de recherche.

Le 3e cycle comporte au moins un travail personnel soutenu publiquement, dans des conditions fixées par l'arrêté du 27 septembre 1971 qui prévoit que 6 des unités de valeur de troisième cycle doivent correspondre à un travail personnel, soutenu publiquement au cours de la dernière année d'études, devant un jury composé de deux enseignants de l'institut d'architecture et d'urbanisme, deux enseignants d'autres établissements, une personnalité désignée en fonction de sa compétence relative au sujet traité par le candidat. Ces dispositions restent inchangées après la publication de l'arrêté du 27 mars 1975 réformant les modalités d'acquisition des unités de valeur sanctionnant les études poursuivies dans les unités pédagogiques d'architecture.

Les études conduisant au diplôme d'architecte diplômé par le gouvernement sont modifiées par le décret n° 76-919 du 8 octobre 1976 qui répartit les études en trois cycles comme suit :

- 1er cycle : cycle d'orientation et d'acquisition des connaissances de base ;
- 2e cycle : cycle de formation fondamentale d'architecture et d'urbanisme ;
- 3e cycle : cycle de formation approfondie et d'initiation à la recherche.

Il est toujours prévu que le troisième cycle comporte un travail personnel soutenu publiquement par l'étudiant, dont les conditions de préparation et de soutenance sont fixées par arrêté ministériel. L'arrêté du 27 mars 1975 continue à s'appliquer.

Le décret n° 78-265 du 8 mars 1978 fixant le régime des études conduisant aux diplômes d'architecte diplômé par le gouvernement reprend le découpage des études en 3 cycles et réaffirme que le troisième cycle comprend un travail personnel soutenu publiquement, dans des conditions de préparation et de soutenance précisées par arrêté.

L'arrêté du 9 septembre 1977 définit en conséquence les modalités de préparation et de soutenance du travail personnel de troisième cycle :

- il doit se rapporter à l'architecture et comporter des éléments graphiques (art. 1) ;
- il est individuel, sauf exception. Un travail à 2 ou 3 est accepté dans la mesure où la part de chacun des élèves est identifiable (art. 2) ;
- le sujet du travail fait l'objet d'un dépôt auprès du directeur de l'unité pédagogique d'architecture (art. 3) ;
- le directeur de l'UPA doit approuver le choix du sujet et du directeur d'études, après avis d'une commission de troisième cycle (art. 4) ;
- la soutenance a lieu devant un jury composé de deux enseignants de l'UPA, de deux enseignants n'appartenant pas à l'UPA, ainsi que d'une personnalité désignée en fonction de sa compétence relative au sujet traité (art. 10).

Une nouvelle réforme intervient en 1984 avec la publication du décret n° 84-263 du 9 avril 1984 relatif aux enseignements organisés dans les écoles d'architecture. L'enseignement est désormais divisé en 2 cycles :

- un cycle d'orientation et de formation de base sanctionné par un diplôme d'études fondamentales en architecture ;
- un cycle conduisant au diplôme d'architecte diplômé par le gouvernement.

L'élément central du deuxième cycle est constitué par l'apprentissage et la pratique du projet. Le contenu et les modalités d'obtention des certificats ainsi que les conditions de préparation et de soutenance du travail personnel de fin d'études sont fixées par l'arrêté du 30 mai 1984.

Ce dernier stipule que le travail personnel de fin d'études se rapporte à l'architecture et comporte des éléments graphiques. Le travail personnel de fin d'études répond à deux objectifs :

- d'une part, il met à l'épreuve les connaissances et les méthodes de travail acquises par l'étudiant au cours de sa formation ;
- d'autre part, il permet de vérifier la capacité de l'intéressé à maîtriser ces acquisitions de façon autonome, ainsi que son aptitude à présenter et à défendre des propositions au cours d'une soutenance publique.

Le travail de fin d'études reste individuel. A titre exceptionnel 2 ou 3 étudiants peuvent traiter un même sujet, dans ce cas, l'apport de chaque étudiant est identifiable et fait l'objet, lors de la soutenance, d'une présentation et d'une évaluation distinctes. Tout étudiant ayant obtenu huit certificats du cycle conduisant au diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement dépose auprès du directeur de l'école d'architecture un sujet de travail personnel de fin d'études, après avoir obtenu l'accord du directeur d'études qu'il a pressenti.

Le directeur de l'école d'architecture approuve le choix du sujet et du directeur d'études qui dirige le travail personnel, sur proposition d'une commission. Cette commission comprend de cinq à huit membres désignés pour deux ans par le conseil d'administration parmi les enseignants de l'école habilités à exercer les fonctions de directeur d'études. Le directeur assiste aux délibérations de la commission avec voix consultative.

La soutenance du travail personnel de fin d'études a lieu devant un jury comprenant :

- le directeur d'études, rapporteur,
- deux enseignants habilités à être directeur d'études,
- une personnalité extérieure, choisie en fonction de ses compétences techniques et professionnelles par le directeur de l'école d'architecture.

Le directeur se prononce après avis de la commission.

Lorsque qu'un étudiant a été reçu au travail personnel de fin d'études, deux exemplaires de la partie écrite du travail complétés des annotations du président du jury, sont déposés à la bibliothèque de l'école d'architecture.

Présentation du fonds

Ce fonds traite d'une partie du versement 08V81 effectué par le service de la scolarité de l'école d'architecture de Paris-Belleville et est composé des travaux personnels de fin d'études s'étalant sur la période 1974 à 1988. Il fait l'objet d'un autre répertoire 20080592. Le traitement du fonctionnement des études (supports de cours, pédagogie, voyages d'études, commission des équivalences) fera l'objet d'un répertoire ultérieur.

Il a été organisé par une vacation. Le centre de documentation de l'école a gardé les 20 dernières années, et la mission des archives a récupéré les plus anciens.

Il n'y a pas eu d'élimination.

Communication

La communication de ces mémoires est libre.

59 articles hors format.

MÉMOIRES D'ÉTUDIANTS

20080593 art. 1-59

Mémoires de travail personnel de fin d'études (TPFE).

1974-1988

Titre	Auteurs	Directeur d'études	Type de mémoire	Année	Code barre	Cote bibliothèque ENSA-PB	art.
Histoire d'une forme urbaine, directions d'avenirs	CAUSSE Louis			1974	00155839	1974-HF	1
A propos d'un objet idéologique : la cité-jardin et d'un objet architectural.	LAFEUILLE Pierre		Mémoire de sociologie	1974	0015844	1974-HF	2
Etude d'un modèle d'habitat collectif industrialisé.	LISSARRAGUE Jacques	CHEMETON Paul, rapporteur		1974	0015845	1974-HF	3
Commune de Pierrefonds : l'habitat traditionnelle et la construction.	BLIC Danielle			1975	0015849	1975-HF	4
Quelle réponse apporter au dépérissement de certains quartiers en centre urbain? Leur	LOURD-CONTI PELLERIN			1975	0017439	1975-HF	5

devenir?							
Une commune rurale Saint Samson sur Rance	AVICE de BELLEVUE	FORTIN Jean- Patrick, rapporteur	Mémoire de 3è cycle	1976	0017441	1976-HF	6
La ville et ses enfants	DREYFUS Jean Etienne	LICHTNEROW ITCZ		1976	0017445	1976-HF	7
Construire en Nevachie	BECHU A HENNEQUIN J	FORTIN Jean- Patrick, rapporteur	3è cycle	1977	0015860	1977-HF	8
Navarre quartier d'Evreux	DHUIT Philippe			1977	0015862	1977-HF	9
Villejuif : rénovation du centre	GULGONEN Florence MARQUES Ruth	SERNEELS Willy		1977	0015854	1977-HF	10
Architecture et terrains en pente dans le site parisien	BAUWENS Philippe HENRIOT Richard	SERNEELS Willy		1978	0015867	1978-HF	11
Formes, matériaux, fonctions dans l'architecture navale : les morutiers islandais de Dunkerque et de Gravelines entre 1840 et 1939	SPILIOTOPOULOS		Mémoire d'architecture	1978	0015886	1978-HF	12
Une commune morcelée : repérage des quartiers	BOUGEAULT Dominique LENGLART Laurence		3è cycle	1979	0015889	1979-HF	13
Bourges : formation de la ville nouvelle	PLANCKE Bruce PRIN Jean-Pierre	PAURD Bernard, rapporteur	3è cycle	1980	0013304	1980-HF	14
Albis, le quartier de	THERON André	ELEB Nicole	3è cycle	1980	0013313	1980-HF	15

« Patus Cremat »							
Rosny sous Bois : étude sur le développement d'un tissu urbain	CANALE William MARGIOTTA Elio	SADDY Pierre		1981	0015997	1981-HF	16
Architecture baroque et contre-reforme en Boheme au XVIIIè siècle	LAMOTTE Philippe	DUFAU Olivier	3è cycle	1981	0016028	1981-HF	17
Le Doubs à Besançon	LAPPRAND Hugues Denis	SADDY Pierre	3è cycle	1981	0020841	1981-HF	18
Architecture et enchainement	PELISSIER Alain			1981	0016007	1981-HF	19
Etude morphologique de la Courneuve	PICARD-FLAHAUT Dominique	PAURD Bernard, rapporteur		1981	0016068	1982-HF	20
Bâtiments industriels à Paris	BERTIN H			1982	0016068	1982-HF	21
Quelques éléments de l'architecture traditionnelle Briarde	CHOINET Gilles SALLIOU Claude	KOHN Bernard, rapporteur		1982	0016037	1982-HF	22
Joigny, ville historique. Lieu d'animation musicale	DUMONTIER Philippe	MORVAN Jean-Claude	3è cycle	1982	0016041	1982-HF	23
Le village s'agrandit...	BIENVENU	Ahmed GULGONEN	3è cycle	1983	0016050	1983-HF	24
Auxerre : analyse du centre ville, abbaye Saint Germain	LERICHE TALLET	SERNEELS Willy	Mémoire de diplôme	1983	0012989	1983-HF	25
La cité-jardins de Troyes	NES Marise	SANTELLI S		1983	0012990	1983-HF	26

Michel Mangematin Architecte clermontois	VIAL Gilbert	SADY Pierre	3è cycle	1983	0012991	1983-HF	27
Beyrouth : analyse urbaine et reconstruction du centre ville	CRESSOT Paul	GULGONEN Ahmet	3è cycle	1984	0016075	1984-HF	28
Cluny : histoire, urbanisme, architecture	DELPEUCH Pierre Michel PINDAT Gilles	LAISNEY François		1984	0016077	1984-HF	28
Salleles Diaude : projet de mise en valeur d'un site archéologique en milieu rural	SCHOELER Christine SZWARC Myriam	SERNEELS Willy	Mémoire de diplôme	1984	0012995	1984-HF	30
Halles et marchés couverts en France, du Moyen-Age à nos jours. Etude comparative et typologique	SIMON Eliane	ELEB Nicole	3è cycle	1984	0016095	1984-HF	31
Restructuration des quartiers Est de Nogent sur Marne	CHABEUR Eric MILLET Eric	GULGONEN VANTREECK	3è cycle	1985	0016112	1985-HF	32
Analyse morphologique du développement d'un village	CHATILLON	SERNEELS Willy	Mémoire de diplôme	1985	0012996	1985-HF	33
Etude analytique de la fortification médiévale	COHEN F POUILLARD A		Mémoire de fin d'études	1985	0016167	1985-HF	34
Friches industrielles en Seine Saint Denis. Problématiques et potentialités	DJALILI P	OUBRERIE J, rapporteur	Mémoire de diplôme	1985	0016118	1985-HF	35

L'architecture de Louis Bonnier (1856-1946)	KERLIDOU Armelle	LUCAN Jacques	3è cycle	1985	0016149	1985-HF	36
Les Gymnases	KOWALYK Joseph	PAURD Bernard	3è cycle	1985	0016151	1985-HF	37
La Sambre, rivière en friche et sa réintégration à la ville sociale, économique et paysagère	MAISON Dominique	LAISNEY François	3è cycle	1985	0016155	1985-HF	38
Genèse d'un opéra	RAUCOURT Catherine (de)	FORTIN Jean Patrick	3è cycle	1985	0016168	1985-HF	39
Les structures linéaires urbanisés	ZERMATI B LUCAN J			1985	0016184	1985-HF	40
Projets et utopies	BALLEYGUIER Emmanuel LIGOUZAT Pascal	SALOMON Laurent	Mémoire de fin d'études	1986	0013225	1986-HF	41
Bande dessinée et architecture	BLETON Hervé	CIRIANI Henri	Mémoire de diplôme	1986	0013007	1986-HF	42
Intervention sur une friche industrielle	GONDY Pierre Yves	ELEB Nicole DUBOY Philippe PAURD Bernard	Mémoire de fin d'études	1986	0014100	1986-HF	43
Coeurs de ville	HACQUART Sophie	SERNEELS Willy		1986	0014106	1986-HF	44
Limites et portes urbaines. Bagnolet aux portes de Paris	MEYNARD Olivier	GUGLONEN	Mémoire de fin d'études	1986	0014118	1986-HF	45
A mi-lieu : entre la première analogie de la	MOSSESIAN Michel			1986	0014119	1986-HF	46

flèche en mouvement en machine synaptique et son ad'eQuat-<10>ns							
Extension du musée des thermes et de l'hôtel de Cluny	QUIROT Bernard	FORTIN Jean Pierre		1986	0014123	1986-HF	47
Le 11è arrondissement : de l'espace rural à l'espace industriel, métamorphose d'un arrondissement de Paris	BROSSEAU Sylvie	SADDY MR		1987	0016328	1987-HF	48
Louvroil : village post industriel de la vallée de la Sambre	DUPUITS Jean Camille	SADDY MR		1987	0017967	1987-HF	49
La redoute de Dugommier, une fondation d'architecture	GOT Anne Françoise	MANGEMAT IN Michel		1987	0016334	1987-HF	50
Aménagement d'un parc urbain à Athènes	HADJIMICHALIS Nikitas	MILLIEX Jean Michel	Mémoire de fin d'études	1987	0016338	1987-HF	51
Indicible espace	MAUFFRET Françoise	CIRIANI Henri		1987	0016478	1987-HF	52
L'espace de la double hauteur dans l'oeuvre de Le Corbusier	WISLEY Henri	VIE Claude		1987	0016477	1987-HF	53
Les personnes âgées et l'urbanisme	AIOU Laurent	MILLIEX Jean Michel		1988	0016445	1988-HF	54
Marseille : lecture d'un site	FERRANET Michel	GIRARD E	Mémoire de diplôme	1988	0016480	1988-HF	55
Enquête sur la reconstruction de Caen	HUET Nicolas	LAISNEY François	Mémoire de diplôme	1988	0012960	1988-HF	56

Cinq théâtres urbains	LE BOUDEC Bernard	MILLIEX Jean Michel		1988	0013016	1988-HF	57
La cité d'Orgemont	MACOU Frank RENAUD Philippe	SERNEELS Willy		1988	0016481	1988-HF	58
L'urbanité d'un quartier résidentiel de faible densité à Cergy	MARY P	LAISNEY François		1988	0016482	1988-HF	59